

JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES PARIS 2024 : PARTICIPER À L'ORGANISATION EN VOUS FORMANT AUX MÉTIERS DE LA SÉCURITÉ

Une formation courte, des opportunités pour tous.

Dans le cadre des Jeux Olympiques
et Paralympiques Paris 2024,
les métiers de la sécurité recrutent
fortement en Île-de-France.



Saisissez de belles opportunités : formez-vous dès aujourd'hui aux métiers
de nombreux événements sportifs (matchs de foot, Coupe du Monde de
Rugby ...) et culturels (concerts, festivals ...).



Les femmes agents de sécurité
sont indispensables pour réaliser
des actes de contrôle sur le
public féminin, par exemple, à
l'entrée des enceintes sportives et
événements.

JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES PARIS 2024 : PARTICIPER À L'ORGANISATION EN VOUS FORMANT AUX MÉTIERS DE LA SÉCURITÉ

Bénéficiez d'une formation de trois semaines
et devenez agent de sécurité lors des JOP Paris 2024

Vous participez à la sécurisation
des grands événements,
avec une **opportunité d'emploi**
durant les Jeux Olympiques et
Paralympiques Paris 2024.

Vous disposez de **compétences**
reconnues par le ministère de
l'Intérieur. Une **carte professionnelle**
valable jusqu'en septembre 2025 vous
est délivrée.

Notre certificat de qualification
professionnelle vous permet
d'**évoluer facilement** vers le métier
d'agent de prévention et de sécurité.
Vous pourrez ainsi continuer à
exercer ce métier lors des grands
événements à venir.

La sécurité privée couvre les missions de surveillance et de prévention, en complémentarité des missions de sécurité publique menées par la police nationale, la gendarmerie et la police municipale.

Les activités de la sécurité privée sont des professions réglementées par la loi : elles sont régies par le Code de la sécurité intérieure (CSI).

Le Conseil national des activités privées de sécurité (CNAPS) est chargé de faire respecter les textes en vigueur.

ÊTES-VOUS CONCERNÉS ?

Les métiers de la sécurité sont accessibles aux personnes réunissant ces conditions :

- Posséder un justificatif d'identité en cours de validité.
- Pour les ressortissants étrangers hors UE¹ ou hors EEE² : justifier d'un titre de séjour en cours de validité **depuis au moins 5 ans**.
- Posséder un casier judiciaire compatible avec les métiers de la sécurité. Les ressortissants étrangers doivent produire l'équivalent du bulletin N°3 du casier judiciaire de leur pays d'origine ou de provenance. Le document doit être daté de moins de trois mois et accompagné de la traduction française réalisée par un traducteur certifié.
- Pour les ressortissants étrangers, justifier d'un niveau de langue B1 du Cadre européen commun de référence (CECR). Le niveau B1 correspond à la compréhension essentielle d'une discussion simple d'ordre général (loisirs, travail...).

1. UE Union européenne
2. EEE Espace économique européen

COMMENT ACCÉDER AUX FORMATIONS ?

Vous bénéficiez d'une formation dispensée gratuitement par un organisme de formation spécifiquement autorisé et selon votre situation, vous pouvez bénéficier d'une rémunération et d'une prime jusqu'à 1000 €*.

VOUS ÊTES

Demandeur d'emploi

Vous êtes inscrit ou devez vous inscrire auprès de Pôle Emploi

- **Etape 1 :** Contactez votre conseiller Pôle Emploi ou l'agence Pôle Emploi proche de chez vous.
- **Etape 2 :** Accompagnement par votre conseiller Pôle Emploi qui vous prescrira la formation.

En savoir plus :



VOUS ÊTES

Etudiant

Retraité

- **Etape 1 :** Connectez vous sur le site dédié de Pôle emploi et suivez une procédure simplifiée.
- **Etape 2 :** Accompagnement par votre conseiller Pôle Emploi qui vous prescrira la formation.

En savoir plus :



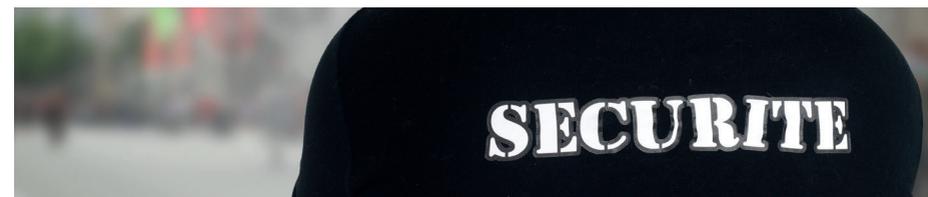
09 84 98 59 41

VOUS ÊTES

Salarié

- **Etape 1 :** Contactez un conseiller en évolution professionnelle
- **Etape 2 :** Accompagnement par votre conseiller en évolution professionnelle qui vous guidera dans la démarche d'inscription.

En savoir plus :



* Cette prime ne concerne pas les salariés.